

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 23 (1961)
Heft: 2

Rubrik: Avant la reprise des travaux aux champs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant la reprise des travaux aux champs

Après avoir travaillé tout le jour aux champs, M. Z., agriculteur, faucha encore de l'herbe sur une prairie contiguë à un labour avant de rentrer. Il la chargea sur un char à pneus, à l'arrière duquel fut encore accroché le semoir. Lorsqu'il se mit enfin en route pour retourner chez lui, il faisait déjà passablement sombre et la route était encore mouillée par la pluie tombée peu de temps auparavant. A part Z., son fils, ainsi qu'un petit ami, qui avaient participé les deux aux travaux pendant toute la journée, s'étaient assis sur le char. Pour atteindre la ferme, Z. devait parcourir avec son attelage plusieurs centaines de mètres sur la grande route. La nuit tombait de plus en plus. En se retournant à un moment donné, Z. aperçut à une certaine distance les phares d'une auto qui s'approchait. Mais son attention fut sollicitée au même instant par des motocyclistes et des cyclistes qui venaient en sens contraire. Personne n'a pu dire ultérieurement combien ils étaient. Tout d'un coup le char fut poussé de côté par un terrible choc à l'arrière. Z. fut précipité la tête en avant sur la chaussée, mais sans se faire grand mal. Son fils tomba par contre sous le semoir, alors que son petit ami arrivait à se cramponner au char. Le plus grièvement blessé de tous fut le fils de l'agriculteur. Il succomba à ses blessures encore au cours de la même nuit.

Que s'était-il donc passé? — L'automobile, dont le conducteur avait

**DUROL
GERM
OIL**

et
DUROL HEAVY DUTY

(huile „HD“)

garantissent à votre tracteur à gazoil, à pétrole ou à essence un meilleur graissage et le maintien propre!

H.R. Koller & Cie., Winterthour

Représentant Auguste Lavenant, Rue Hoffmann 16, Genève, Téléphone 022 / 34 12 43

été obligé de réduire l'éclat des phares du fait des motocyclistes et des cyclistes qui arrivaient en sens inverse, avait tamponné par derrière le char avec son semoir.

Par quoi cet accident fut-il provoqué ? — Il a été dû à plusieurs causes. Mais la cause principale fut que les 2 plaques réfléchissantes dûment fixées par Z. à son char étaient cependant cachées par l'herbe qui pendait et par le semoir. Ce dernier ne comportait malheureusement ni lanterne, ni dispositif réfléchissant. Ainsi les deux véhicules — char et semoir — n'étaient pas éclairés du tout et les plaques réfléchissantes fixées à un endroit si défavorable qu'elles ne pouvaient être touchées par le faisceau lumineux des phares.

Ce tragique accident, qui coûta une vie humaine, nous enseigne une fois de plus combien il est important que tous les véhicules agricoles soient aussi signalés dans l'obscurité par des dispositifs éclairants ou réfléchissants. A cet effet, le mieux est d'utiliser une lanterne visible de très loin ou des plaques réfléchissantes. Mais ces dernières doivent être fixées de telle façon qu'elles réfléchissent la lumière sitôt que celle-ci est dirigée sur l'arrière du véhicule agricole.

Note de la Rédaction. — Au moment où les travaux aux champs reprennent, nous attirons à nouveau l'attention de nos lecteurs sur les dispositifs réfléchissants. On se rappelle que leur vente à prix réduits continue toujours, conformément à une décision du comité directeur. Pour signaler les semoirs, les herses, etc., on emploiera de préférence les triangles réfléchissants rouges livrés avec une rallonge de 30 cm à crochet (prix: fr. 2.60). Ces triangles sont amovibles et peuvent ainsi être accrochés à d'autres machines. Mais les dispositifs réfléchissants des remorques doivent être absolument fixés fermement — et pas seulement accrochés —, autrement on ne les aura pas sous la main au moment voulu.

On trouve dans chaque village

— des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre
— organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer
— à votre section. L'union fait la force! Communiquez aussi leur
— adresse au Secrétariat central de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, case postale 210, Brougg. Nous vous en remercions d'avance!

En inspectant vos véhicules, ne vous bornez pas à contrôler l'état des freins et des pneus, mais assurez-vous aussi qu'ils sont équipés des dispositifs éclairants et réfléchissants réglementaires.
